

SEANCE PUBLIQUE DU 24 AVRIL 2008**REUNION PUBLIQUE DU 24 AVRIL 2008.**

Présidence de Mme Josette MICHAUX, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Greffière provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 05.

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion ouverte.

Je dois excuser aujourd'hui M. le Gouverneur qui est à l'étranger et qui ne pourra pas nous rejoindre. M. le Député provincial Julien MESTREZ arrivera avec quelque retard, il est à une réunion qu'il va quitter le plus rapidement possible et je vous annonce déjà que M. LACROIX nous quittera plus tôt que prévu parce qu'il doit assister à une réunion programmée en dernière minute.

En accord avec les chefs de groupe que je remercie, nous ferons passer les points qui concernent les matières de M. LACROIX avant tout autre dossier, même les questions d'actualité. Je remercie encore une fois les chefs de groupe pour leur compréhension.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur BECKERS, avez-vous des membres à excuser ?

M. BECKERS.- Nous sommes au complet.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

SEANCE PUBLIQUE DU 24 AVRIL 2008.

M. GEORGES.- Je dois excuser Yolande LAMBRIX, Andrée BUDINGER, Isabelle ALBERT et Bernard MARLIER. Arriveront avec un peu de retard Claude KLENKENERG et Léon CAMPSTEIN.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DODRIMONT ?

M. DODRIMONT.- M. CULOT et probablement quelques collègues avec un peu de retard.

Mme LA PRESIDENTE.- M. DRION n'est pas là. Monsieur DEFAYS ?

M. DRION.- L'arrivée de Mme CHRISTIANE avec un peu de retard.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour

(Voir procès-verbal officiel).

II.- Ordre du jour complémentaire

(Voir procès-verbal officiel).

III.- Ordre du jour des questions d'actualité

(Voir procès-verbal officiel).

IV.- Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion précédente

Mme LA PRESIDENTE.- Je donne la parole à M. Premier Secrétaire, pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 19 mars 2008.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 19 mars 2008.).

Merci Monsieur le Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 AVRIL 2008

V.- Communication de Mme la Présidente

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous rappelle qu'au terme de la séance publique de ce jour se tiendra une séance à huis clos qui portera sur deux dossiers à savoir :

- la nomination à titre définitif d'une directrice à l'Athénée provincial de Flémalle Guy Lang ;
- la désignation d'un directeur technique au Service provincial des Bâtiments.

Vous trouverez sur vos bancs :

- une invitation à l'initiative de la Fédération liégeoise des associations turques (FLAT) relative à la journée festive et culturelle qui se déroulera à Blegny-Mine le 2 mai prochain, avec le soutien de la Province ;
- une invitation, à l'initiative du Collège provincial et du Conseil des Femmes francophones de Belgique (CFFB) - section de Liège, et relative à la soirée que cette association organise à l'occasion de ses 30 ans.

VI.- Discussion des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 07-08/98 : Désignation d'un comptable des matières à l'Ecole polytechnique de Seraing

Document 07-08/99 : Désignation d'un comptable des matières au Service technique provincial

(Voir rapports).

Mme LA PRESIDENTE.- Points 6 et 7 de l'ordre du jour : documents 07-08/98 et 99. Ces documents ont été soumis à l'examen de la septième commission. J'invite le rapporteur, M. JADOT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. JADOT, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, notre commission, réunie ce mardi, a examiné les deux propositions du Collège provincial. Aucune remarque, aucune question n'ayant été posée, la commission vous propose donc d'adopter ces résolutions par 8 voix contre 3 pour la première et 10 voix contre 3 pour la seconde.

Je vous remercie.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 AVRIL 2008.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission. Messieurs les Chefs de groupe, peut-on grouper également les deux points pour le vote ? Pas de problème. Je vous remercie.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte lesdites résolutions.

Document 07-08/107 : Question écrite d'un Conseiller provincial en ce qui concerne la taxe sur les stations individuelles d'épuration des eaux usées

Mme LA PRESIDENTE.- Point 15 de l'ordre du jour : document 07-08/107. J'invite l'auteur de cette question, M. BARTH, à la tribune, sauf s'il estime que tout le monde a reçu le texte ? Monsieur BARTH, on peut estimer que tout le monde a eu le texte ? Je vous remercie. Je donne directement la parole à M. le Député LACROIX, pour la réponse du Collège provincial. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. LACROIX, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Mes chers Collègues, tout d'abord un tout grand et amical merci pour me permettre de déroger à la règle et de passer mes points en premier lieu. J'y suis vraiment extrêmement sensible.

Monsieur le Conseiller, je vous remercie pour votre question qui a le mérite de mettre en évidence des problèmes concrets que peuvent rencontrer les citoyens de notre province.

Afin de clarifier au maximum mon propos étant donné qu'il s'agit d'une matière relativement technique, je vous propose, Monsieur le Conseiller, mes chers Collègues, de structurer ma réponse en 3 parties :

1. Un rapide rappel du contenu de l'actuel règlement-taxe ;

SEANCE PUBLIQUE DU 24 AVRIL 2008

2. La difficulté qu'il peut engendrer ;
3. L'attitude du Collège face à celle-ci.

Je commence donc par le rapide rappel du contenu de l'actuel règlement-taxe.

Pour être précis, le règlement-taxe dont question porte sur : « les établissements dangereux, insalubres ou incommodes, ainsi que sur les installations et activités soumises au décret relatif au permis d'environnement ».

Celui-ci a été adopté par le Conseil provincial le 26 octobre 2007 et approuvé par l'Autorité de Tutelle le 5 décembre 2007.

Il vise notamment les installations et activités de classes 1 et 2 soumises au décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Comme vous l'aurez compris, l'application du règlement taxe en question dépend dès lors de la classification arrêtée par le Gouvernement wallon.

Sur cette base, les systèmes d'épuration individuelle de petite ou moyenne capacité qui relèvent a priori de la classe 3 ne sont donc pas imposables à la taxe provinciale qui vise, comme je l'ai dit, les classes 1 et 2.

Néanmoins, pour être précis, il est à noter que les systèmes d'épuration individuelle de grande capacité, soit d'une capacité supérieure ou égale à 100 équivalents-habitant, relèvent bien de la classe 2.

La difficulté que tout cela peut engendrer.

Comme vous le soulignez très justement, Monsieur le Conseiller, il arrive néanmoins que dans certains cas précis, des systèmes d'épuration individuelle de particuliers tombent sous le champ d'application du règlement taxe provincial.

Je prends l'exemple du citoyen dont la maison se trouve en zone d'épuration collective sur le Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (que l'on appelle également PASH) et qui se voit poussé par la topographie des lieux à installer une unité d'épuration individuelle.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 AVRIL 2008.

S'agissant de l'installation d'un système d'épuration individuelle par dérogation à l'obligation de raccordement à l'égout, et ce quel qu'en soit sa capacité, la réglementation wallonne impose l'obtention d'un permis d'environnement de classe 2 qui n'a ici qu'une valeur dérogatoire par rapport à ce que l'on appelle le PASH.

Pour répondre d'ores et déjà à l'une de vos questions, le Ministre régional Benoît LUTGEN a effectivement adressé un courrier à ce sujet à M. le Gouverneur mais pas au Collège provincial. J'imagine que la confusion du Ministre vient du fait que M. le Gouverneur intervient en qualité d'autorité administrative dans le cadre de contentieux en matière fiscale.

Le Médiateur de la Région wallonne dont l'intervention avait été sollicitée par un plaignant a d'ailleurs également adressé une lettre à Mme la Présidente du Conseil provincial à ce sujet.

Quelle est enfin l'attitude du Collège par rapport à la problématique ?

Interpellé par son collègue Benoît LUTGEN, le Ministre Philippe COURARD, en charge notamment de la tutelle sur les provinces, rappelle que les pouvoirs locaux jouissent d'une autonomie certaine en matière fiscale, dans le respect de la loi et de la sauvegarde de l'intérêt général et signale que dans ce contexte, la taxe votée par le Conseil provincial n'est pas contestable.

Dans la lettre adressée à M. le Gouverneur, le Ministre régional de l'Environnement souligne que la taxe provinciale va à l'encontre du principe visant à ne pas imposer de charge financière supplémentaire au citoyen qui épure ses eaux usées et invite la Province à revoir son règlement-taxe pour ne plus taxer les stations d'épuration autonome, même si elles font l'objet d'un permis d'environnement de classe 2.

Quant au Médiateur de la Région wallonne, après avoir rappelé que sa compétence ne s'étend pas aux litiges opposant les personnes aux provinces, il constate la légitimité des interrogations des administrés qui ne comprennent pas les raisons pour lesquelles une taxe est levée sur un « acte citoyen » tendant à coopérer avec les autorités à la protection de l'environnement, par l'installation d'une station d'épuration individuelle.

Mais le Médiateur souligne aussi par ailleurs le fait que la procédure relative à une demande de permis d'environnement de

SEANCE PUBLIQUE DU 24 AVRIL 2008

classe 2 est relativement lourde pour un particulier dans le cadre d'une dérogation au raccordement à l'égout et s'interroge sur la justification d'une telle procédure dans ce cas.

Deux possibilités existent donc pour que les installations de l'espèce ne soient plus soumises à la taxe provinciale :

- soit elles ne nécessitent plus un permis d'environnement de classe 2, mais relèvent plutôt de la classe 3 ;
- soit le règlement-taxe en prévoit expressément l'exonération.

On notera que le Ministre Benoît LUTGEN ne fait aucune allusion à une éventuelle modification des conditions auxquelles sont soumis les permis pour les stations d'épuration autonome des particuliers alors que le permis d'environnement de classe 2 n'a ici qu'une valeur dérogatoire au PASH et qu'une station d'épuration individuelle de petite ou moyenne capacité ne relève a priori que d'un permis de classe 3.

On remarquera par ailleurs que, à l'exception de la Province du Luxembourg qui n'a pas de règlement-taxe similaire, seule la Province du Hainaut prévoit une exonération dès lors que la nature de l'installation est reprise en classe 3 dans le décret relatif au permis d'environnement.

Les Provinces de Namur et du Brabant wallon imposent même en sus les installations et activités reprises en classe 3.

Eu égard à ces éléments, le Collège provincial souhaite dès lors au préalable, j'ai bien dit au préalable, interpellier l'autorité régionale sur cette problématique afin que, dans une démarche de simplification administrative telle que prônée par la Province de Liège et la Région wallonne, les citoyens ne soient pas confrontés à des formalités administratives que l'on pourrait qualifier dans certains cas d'excessives.

Si l'autorité régionale venait à rencontrer notre demande, de fait, le problème de la taxe provinciale sur les systèmes d'épuration individuelle de petite ou moyenne capacité qui ne relèvent a priori que de la classe 3 ne se poserait plus dans la mesure où ils ne rentreraient donc plus dans le champ d'application du règlement-taxe de la Province de Liège.

Il apparaît également important pour le Collège provincial d'interpeller l'autorité régionale sur la problématique de l'érosion de nos recettes fiscales en vue de garantir la pérennité

SEANCE PUBLIQUE DU 24 AVRIL 2008.

de l'institution sur le plan financier.

En effet, la Province de Liège a déjà consenti de réels efforts en la matière.

L'impact de la forfaitarisation de la réduction du précompte immobilier et la suppression définitive de la taxe industrielle compensatoire (4,2 millions euros en 2006) en sont les parfaits exemples.

Permettez-moi de rappeler que depuis 1990, près d'une quinzaine de taxes ont été supprimées, soit à peu près un tiers des recettes fiscales de la Province.

Au cours de la première année de législature, deux autres taxes ont d'ailleurs été supprimées et les centimes additionnels sont inchangés depuis plusieurs années.

Notre fiscalité place d'ailleurs la Province de Liège au 2^{ème} rang des provinces les moins taxées de Wallonie. Seule la Province de Namur fait mieux.

Indiquons encore qu'échaudé par la disparition rapide de la compensation de la suppression de la taxe sur les captages d'eau, il nous apparaît légitime de s'inquiéter auprès des autorités supérieures de la pérennité des compensations.

Dans ce cadre, l'étude menée par le CIRIEC (Section belge du Centre International de Recherches et d'information sur l'Économie Publique, Sociale et Coopérative) et commandée par l'Association des Provinces Wallonnes, vise à analyser la situation financière et fiscale existante des provinces wallonnes, à dégager les perspectives d'évolution pour les prochaines années et à proposer des pistes de réforme afin d'optimiser la fiscalité provinciale.

Je suis dans l'attente, même si ce document a été présenté au dernier conseil d'administration de l'APW de cette semaine, je suis dans l'attente effectivement d'une action globale en matière de fiscalité provinciale à l'échelle de l'ensemble des provinces wallonnes, eu égard également aux desiderata de l'autorité de tutelle mais je ne souhaite pas qu'une fois encore, alors qu'il me semble que la balle est davantage dans le camp de la Région wallonne qui pourrait très bien prendre une décision de simplification administrative, il ne me semble pas opportun à l'heure actuelle d'encore détricoter par une xième dérogation notre règlement de taxe.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 AVRIL 2008

Donc, je vous propose de poser les questions telles que je vous les ai libellées et telles que je vous les ai présentées à la Région wallonne qui, elle, et en particulier le Ministre de l'Environnement, a la balle dans les mains et dans son camp.

Je vous remercie pour votre attention.

(Applaudissements).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député.

Document 07-08/109 : Question écrite d'un Conseiller provincial en ce qui concerne la formation et l'encadrement des jeunes joueurs de football

Mme LA PRESIDENTE.- Point 16 de l'ordre du jour : document 07-08/109. L'auteur en est M. LEMMENS. Souhaitez-vous relire la question, Monsieur LEMMENS ?

M. LEMMENS (de son banc).- Ce n'est pas nécessaire ; simplement ajouter que cette question a été posée *ine tempore non suspecto* et pas en rapport avec l'actualité.

Mme LA PRESIDENTE.- Très bien, Monsieur LEMMENS. Je donne la parole à M. le Député LACROIX, pour la réponse du Collège provincial à cette question écrite. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. LACROIX, Député provincial (à la tribune).- Je vous remercie, Madame la Présidente.

Mesdames, Messieurs, mes chers Collègues, Monsieur le Conseiller provincial en particulier, en réponse à votre question écrite effectivement du 17 février dernier, je vous confirme qu'une convention d'objectifs, intitulée « Formation Foot », a bien été conclue entre la Province de Liège et l'Union Belge de Football en date du 6 décembre 2007.

Elle découle de la politique sportive que j'entends développer durant la présente législature en matière de formations à destination des jeunes sportifs - footballeurs ici -, arbitres, entraîneurs, dirigeants et bénévoles de clubs.

Ainsi, la Province, l'Union Belge de Football, le Comité Provincial de football et la Commission Provinciale des Arbitres ont mis au point des cycles de formation pour l'ensemble des

SEANCE PUBLIQUE DU 24 AVRIL 2008.

composantes du football à l'échelon de la province de Liège selon les principes de la vision de la formation élaborés par la Direction technique nationale de l'URBSFA.

Il convient ici de souligner le caractère pilote et novateur de cette convention puisqu'il s'agit d'une première, tant au niveau provincial qu'au niveau national.

Pour ce qui concerne les jeunes footballeurs, l'objectif est d'améliorer la qualité de l'entraînement dans une discipline qui est la plus populaire, on l'a encore vu ce dimanche, mais paradoxalement aussi, celle où les formateurs sont très peu qualifiés (250 entraîneurs de jeunes diplômés sur 1.250 recensés). La qualité des entraînements des jeunes doit donc être renforcée. L'objectif est de dispenser des séances de formation en divers sites situés en province de Liège, par des formateurs diplômés de l'URBSFA et indemnisés par la Province dans les limites des crédits budgétaires disponibles.

Ainsi, depuis le 14 janvier dernier, des joueurs nés en 1998 et 1999 issus de divers clubs, suivent des entraînements par cycles de 6 lundis ; cette « opération » se prolongera jusqu'en juin 2008, en 3 cycles pour 32 joueurs chacun. Dès septembre 2008, une sélection des meilleurs joueurs et des plus assidus suivra une formation plus approfondie. D'autres catégories seront en outre concernées ultérieurement (par exemple, les joueurs nés en 2000). Tous ces entraînements sont gratuits pour les joueurs et pour les clubs bien entendu.

Au niveau des entraîneurs de jeunes, il s'agit d'inciter ceux-ci à suivre une formation de base pour l'obtention du titre « Initiateur Football Brevet C » de l'Ecole fédérale des entraîneurs et ce, afin d'améliorer les séances d'entraînement qu'ils dispensent dans leur club. A cet effet, une campagne d'information a été menée dans différentes communes des arrondissements de la province (Wanze - Nandrin - Theux - Blegny) par le biais de réunions d'information proposées en novembre et décembre 2007 où tous les clubs alignant des équipes de jeunes étaient invités. La Province de Liège, par l'entremise de son Service des Sports, incite un maximum de personnes à suivre ce Brevet C en accordant en retour un subside de 100 € (le droit d'inscription pour ces cours est de 165 €) par entraîneur, pour autant qu'il réussisse bien sûr la formation. Le succès de cette initiative est indéniable puisque 116 candidats se sont inscrits à la session de janvier 2008.

Parallèlement à cette action, depuis janvier 2008, nous

SEANCE PUBLIQUE DU 24 AVRIL 2008

avons décidé d'effectuer dans les différents centres, des démonstrations d'entraînements - pilotes axés sur la technique de base, avec des petits joueurs désignés par les clubs eux-mêmes, pris en charge par des formateurs spécialisés.

Concrètement, en ce qui concerne le Centre de Templiers-Nandrin, les clubs suivants participent au projet : Templiers-Nandrin, Seraing Athlétic, Tilff, Esneux, FC Seraing, RFC Sérésien, Strée, Marchin, Clavier, Anthisnes, Mons-lez-Liège, Sprimont, Ouffet, Ougrée et Flémalle.

Par ailleurs, au travers des diverses actions, je souhaite sensibiliser les communes et les clubs à faire aussi un maximum d'efforts pour améliorer leur infrastructure et surtout la qualité des aires de jeu. A ce propos, la construction de terrains synthétiques (telle qu'elle est d'ailleurs envisagée dans votre commune, Monsieur le Conseiller) est évidemment propice à améliorer le niveau technique des pratiquants mais aussi permettre de pratiquer le football 12 mois sur 12 ! La Province peut être partenaire de ce type de projets pour autant qu'elle en ait un usage direct.

Il n'est pas question évidemment de co-financer partout des terrains synthétiques pour le football ; nous ne pouvons l'envisager qu'à partir du moment où nous avons un usage particulier parce que nous y organisons nos formations ou bien parce que nous avons un sport-études à proximité, ou bien parce que nous avons dans une école de la Province un projet similaire. Il convient, me semble-t-il, pour ne pas user et abuser de l'argent publique, de fédérer les initiatives plutôt que de créer des concurrences.

Pour ce qui concerne l'arbitrage, celui-ci méritait une attention toute particulière. Faut-il insister sur les difficultés liées à cette fonction et le peu de visibilité qui lui est accordé ? Les candidats arbitres font aussi défaut et l'arbitrage est souvent perçu par certains comme une tâche ingrate et peu valorisante.

Un programme a donc été élaboré à l'échelon provincial selon les principes de formation de la Commission Provinciale des Arbitres de Liège (C.P.A.) avec la collaboration de la Commission Centrale des Arbitres (C.C.A.).

Etant entendu que la C.P.A. élabore chaque saison un plan de travail bien défini et unanimement reconnu et apprécié, ce plan sert de base à l'intensification des actions menées dans la

SEANCE PUBLIQUE DU 24 AVRIL 2008.

formation des formateurs, dans le recrutement et la formation de jeunes arbitres et assistants arbitres.

Faisant suite à l'examen du pool actuel et des perspectives d'encadrement souhaitées pour le futur, j'ai décidé de mettre en place un programme complémentaire pour assurer l'avenir provincial et national des jeunes candidats arbitres et assistants arbitres de la C.P.A de Liège.

Pour ce faire, des groupes cibles ont été définis:

- les formateurs ;
- les nouveaux arbitres ;
- les jeunes arbitres présentant certaines qualités et versés dans le « Centre de Formation des Arbitres de Liège » ;
- les assistants arbitres, ce que l'on appelait auparavant les juges de ligne ;
- les arbitres confirmés.

Une programmation spécifique a dès lors été définie pour chaque groupe cible.

A titre d'exemple, un premier séminaire de remise à niveau des formateurs a été organisé, le 16 février dernier au siège du Comité provincial de Liège de football à Rocourt.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Conseiller, mes chers Collègues, cette convention se veut ambitieuse et novatrice.

La Province de Liège s'y est engagée de manière significative par l'entremise de son Service des Sports, en consacrant des moyens humains et financiers très importants. Ainsi, un Coordinateur technique a été engagé pour assurer le suivi de l'ensemble des actions et un budget de 131.140€, englobant les subventions et les rémunérations des formateurs, est prévu pour l'année 2008.

Bien entendu, comme le précise l'adage « on n'a pas fait le monde en un jour » mais je ne doute pas que cette convention va contribuer à améliorer sensiblement le niveau du football provincial dans toutes ses composantes.

J'espère avoir répondu à votre question et je vous remercie pour votre attention.

(Applaudissements).

SEANCE PUBLIQUE DU 24 AVRIL 2008

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député.

Document 07-08/110 : Fourniture d'un minibus destiné au transport de 11 personnes et de 5 voitures pour l'IPES de Micheroux

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Premier point complémentaire de l'ordre du jour : document 07-08/110. Ce dossier a été soumis à l'examen de la septième commission. J'invite le rapporteur, M. DRION, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DRION, rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie. Madame la Présidente, mes chers Collègues, dossier fondamental puisque pas de question, pas d'interrogation. 10 voix pour, 3 abstentions. Votre septième commission vous propose donc d'adopter le projet de résolution que vous avez sur vos bancs.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce point ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 07-08/112 : Souscription d'emprunts pour le financement des investissements provinciaux - marché de service : mode de passation et conditions

(Voir rapport)

SEANCE PUBLIQUE DU 24 AVRIL 2008.

Mme LA PRESIDENTE.- Deuxième point complémentaire de l'ordre du jour : document 07-08/112. Ce dossier a été soumis à l'examen de la septième commission. J'invite le rapporteur, Mme BLAISE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme BLAISE, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, M. le Président rappelle que vu le décret régissant l'attribution de marchés publics dépassant les 67.000 €, l'assentiment de notre assemblée est requise aujourd'hui afin de recourir à un appel d'offre et d'approuver le cahier des charges des modalités y afférent. Il s'agit ici d'une souscription d'emprunts, répartis en quatre lots, pour un montant total de 9 millions d'euros. Ce dossier n'a soulevé aucune question ou commentaire et la septième commission vous invite, par 10 votes pour et 3 abstentions, à adopter la proposition du Collège.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce dossier ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Mme LA PRESIDENTE.- Au revoir, Monsieur le Député. Nous allons maintenant revenir à l'ordre du jour mais avant, je souhaite la bienvenue aux étudiants qui assistent à notre séance ; ce sont les étudiants des sciences administratives, premier module du cours de la loi provinciale, ainsi qu'à leur professeur.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 AVRIL 2008**VII.- Questions d'actualité**

Mme LA PRESIDENTE.- Deux points sont inscrits à l'ordre du jour des questions d'actualité. Un exemplaire desdits documents a été déposé sur vos bancs.

Document 07-08/A15 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à une possible délocalisation de l'hélicoptère médicalisé de Bra-sur-Lienne

Mme LA PRESIDENTE.- Première question d'actualité : document 07-08/A15. Je donne la parole à l'auteur de la question, s'il le souhaite. Vous avez la parole, Monsieur BASTIN.

M. BASTIN (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, question d'actualité par rapport à une éventuelle délocalisation de l'hélicoptère médicalisé de Bra-sur-Lienne.

L'hélicoptère médicalisé de Bra-sur-Lienne est installé à la jonction des provinces de Luxembourg et de Liège, à 1 Km de l'autoroute E25 Liège-Bastogne. Le choix évidemment de cette localisation n'est pas innocent puisque cet hélicoptère est situé au cœur d'une des plus grandes zones dites rouges de Belgique, dans un rayon d'intervention de 15 minutes de l'équipe médicale et de réanimation héliportée ; plus ou moins 240.000 personnes sont accessibles sur plus de 33 communes.

La presse a fait dernièrement écho d'un possible rachat de l'hélicoptère de Bra par les pouvoirs publics luxembourgeois et sa délocalisation vers une structure hospitalière d'une des régions du Luxembourg qui se sont toutes dites prêtes à accueillir l'hélicoptère.

Les administrateurs de la structure héliportée de Bra ont affirmé que l'hélicoptère ne serait pas délocalisé ; ils se disent toutefois d'accord de soutenir l'implantation d'un second appareil pour ne pas compromettre celui de Bra qui rend d'énormes services.

Ma question a pour but de savoir si notre Députation provinciale a déjà été contactée à ce sujet et s'il y a des négociations qui sont aujourd'hui en cours.

M. le Député provincial peut-il nous dresser un état précis de la situation actuelle et des perspectives de développement pour cet hélicoptère ?

SEANCE PUBLIQUE DU 24 AVRIL 2008.

Merci beaucoup.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur BATTIN. Je donne la parole à M. le Député PIRE, pour la réponse du Collège provincial. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, Madame la Greffière, je veux d'emblée évidemment dire que je suis très heureux de la question qui nous est posée par notre jeune collègue parce que c'est l'occasion pour moi de vous dire tout ce que la Province de Liège, avec certaines communes, dont Aywaille, a fait pour soutenir les activités du Centre de Bra-sur-Lienne depuis sa création.

Permettez-moi simplement de rappeler que l'objectif majeur du Centre médicalisé de Bra-sur-Lienne répond à un besoin vital : à savoir secourir et fournir une assistance médicale appropriée aux blessés et malades, en situation de détresse vitale, dans des régions aux spécificités propres et particulièrement mal desservies en matière de structures hospitalières. C'est le cas de la région concernée. Nous avons dans le même ordre d'idées également soutenu l'acquisition d'une ambulance médicalisée pour le Service régional d'incendie de Hannut ; les deux régions étant malheureusement mal desservies par les structures hospitalières.

Revenant à l'hélicoptère de Bra-sur-Lienne, celui-ci est en effet situé au cœur d'une des plus grandes « zones rouges » de Belgique. Dans un rayon d'intervention de 15 minutes (soit un rayon de 50 Km), c'est ainsi plus de 240.000 personnes (dont 33 communes et 3 provinces) qui peuvent être concernées.

Avec cet hélicoptère, on optimalise évidemment le principe des « minutes d'or », les premières minutes qui sont essentielles. Il s'agit d'une période extrêmement critique où les chances de survie diminuent rapidement lorsque le traitement est retardé. Bref, un laps de temps capital en matière de sauvetage de vies humaines.

La Province de Liège subsidie cette association à hauteur d'un subside annuel de 52.000 euros, subside sans lequel l'ASBL, je pense, n'existerait pas ou n'existerait plus ou n'aurait tout simplement pas existé.

Alors, en ce qui concerne plus précisément maintenant le rachat de l'hélicoptère de Bra-sur-Lienne par les pouvoirs publics luxembourgeois et sa délocalisation vers une structure hospitalière d'une des régions du Luxembourg, je me permets quand même de vous

SEANCE PUBLIQUE DU 24 AVRIL 2008

rappeler que la Province de Liège a dû intervenir avec véhémence, de 2001 à 2004, pour gentiment tirer l'oreille de nos amis de la Province du Luxembourg, notamment pour qu'ils réagissent à l'importance de cette association et surtout à la nécessité de cet hélicoptère de secours. Il a fallu insister pendant plus de 4 ans pour que le Luxembourg inscrive enfin à son budget un subside récurrent en faveur de cette asbl. Et cela, d'autant plus que la répartition des interventions en Province de Liège et en Province de Luxembourg est quasi équivalente. Il faut dire qu'à ce point de vue là, tous les citoyens, oserai-je dire, du monde sont concernés car autant certains avaient un a priori pas toujours très positif en disant Bra-sur-Lienne, c'est loin, il est clair qu'il y a une autoroute là tout près et que des citoyens d'Ostende à Arlon, quel que soit le pays dont ils proviennent, peuvent évidemment être concernés. Il y a eu quelques cas d'ailleurs qui ont été médiatisés et depuis lors, tout le monde trouve que ce n'est pas mal.

Enfin, notre pression sur nos amis de la Province du Luxembourg a été porteuse puisque, en 2004, après une longue période d'attente, la Province du Luxembourg a inscrit une somme de 25.000 euros en faveur de ce centre médicalisé.

J'en viens maintenant aux réponses précises aux questions posées.

Non, à ce jour, la Province de Liège n'a pas été contactée par l'asbl pour une délocalisation ou un rachat de l'hélicoptère.

Il est bien évident, après tout ce que je viens de dire, que si tel devait être le cas, la Province de Liège resterait ouverte à tout dialogue et toute proposition qui nous serait soumise et l'examinerait évidemment avec la plus grande attention.

Par ailleurs et sans autre élément, il est bien dans l'intention de notre Collège de continuer à apporter notre soutien à l'activité de cette asbl comme nous le faisons depuis sa création tant son objectif est vital et majeur.

J'ai dit. Je vous remercie.

(Applaudissements).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Monsieur BASTIN, vous souhaitez encore poser une question ? Je vous en prie, vous avez la parole.

M. BASTIN (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Je vous

SEANCE PUBLIQUE DU 24 AVRIL 2008.

remercie, Monsieur le Député, pour votre réponse.

Juste pour rappeler que les 52.000 euros versés par la Province de Liège représente une somme certes non négligeable mais sur un montant annuel de 2 millions d'euros pour l'hélicoptère !

De signaler qu'un des principaux bailleurs de fonds, ce sont les citoyens qui par leur prise de participation et de soutien, financent à très grande hauteur cet hélicoptère.

Donc pourquoi, puisque vous venez de justifier la présence et la pertinence de ce service-là, ne pourrait-on pas mettre via les moyens de communication de la Province une visibilité à cet hélicoptère pour inviter éventuellement les citoyens à participer à ce service encore à plus grande hauteur.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur BASTIN. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune).- Que voilà une proposition positive et sympathique ! En effet, c'est vrai, tout le monde s'est senti un peu concerné avec tout ce qui a été fait après le décès malheureusement du Docteur MAQUOI : la reprise par les médecins urgentistes du CHU, une sensibilisation au niveau national en tout cas, voire au-delà, avec les petites cartes de membres qui permettent effectivement de faire rentrer des budgets qui globalement sont importants, comme vous venez de le souligner.

Il est clair que malgré toute la difficulté que nous avons eue à soutenir le Docteur MAQUOI, et je regarde le Bourgmestre d'Aywaille qui a effectivement bien connu cela, je peux vous dire que par rapport au Service 100 du Ministère de l'Intérieur, ce n'était pas évident du tout. J'ai assisté à des réunions et c'était assez intense comme moyens mis en œuvre pour bloquer cette initiative-là. Bref, nous l'avons soutenue envers et malgré cela.

Donc, c'est vrai que lorsqu'il y a des manifestations à Bras-sur-Lienne, votre serviteur et d'autres, Philippe acquiesce, ne demanderaient pas mieux d'être associés ; c'est vrai que l'on ne fait pas toujours mention du rôle pionnier et du rôle important joué par la Province de Liège.

Dès lors, je ne peux que souscrire avec beaucoup d'enthousiasme à votre proposition, sachant - vous êtes un

SEANCE PUBLIQUE DU 24 AVRIL 2008

bourgmestre de la région - que vous nous soutiendrez dans cette démarche-là. C'est vraiment avec grand plaisir que nous allons faire connaître cette association davantage encore et souligner l'importance de la Province dans toutes ces actions-là.

Merci de la proposition.

(Applaudissements).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député.

Document 07-08/A16 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la prévention en matière de violence

Mme LA PRESIDENTE.- Deuxième question d'actualité : document 07-08/A16. Je donne la parole à l'auteur de la question, Mme CHRISTIANE.

M. DRION (de son banc).- Elle va nous rejoindre. On peut s'en référer à l'écrit précis.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur DRION. Je donne immédiatement la parole à M. le Député PIRE, pour la réponse du Collège provincial. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Ici je fais référence à d'autres débats dans d'autres commissions : cette question-ci est-elle, je ne vais pas dire d'intérêt provincial, je trouve cette appellation horrible, cette question-ci est-elle de compétence provinciale ? La réponse est clairement non bien sûr puisque tout ce qui est mesures de police et autres relève clairement de l'autorité communale, du bourgmestre d'ailleurs et des zones de police.

Nous avons évidemment été tous profondément touchés et attristés par ce drame survenu à Rahier mais je dis simplement que malgré cette grande émotion, on ne doit pas se tromper de tribune.

Cela étant bien précisé, je ne voudrais pas que demain un drame survienne et que l'on dise : tiens, que fait la Province ? Et bien, la Province fait déjà beaucoup de choses mais évidemment, n'a aucune compétence dans ce secteur-là.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 AVRIL 2008.

J'ai rappelé les compétences du bourgmestre et des zones de police. En matière d'événements, en l'occurrence, je pense qu'il s'agissait d'un bal, c'est le bourgmestre qui décide de l'heure de fermeture, de l'application ou de l'interdiction aux jeunes de moins de 16 ans relative à l'entrée. Bref, c'est lui qui, en concertation avec les zones de police, décide du nombre de policiers à mobiliser.

Il est vrai qu'aujourd'hui, organiser un bal, que l'on soit en milieu rural ou en milieu urbain, représente évidemment une grande prise de responsabilité.

D'ailleurs, dans une commune de notre Province, le Collège, se sentant vraiment totalement démuni et en panne de solutions efficaces, a carrément pris la décision d'interdire l'organisation de soirées dansantes sur son territoire et ce, au moins jusqu'à la fin de l'année.

Cela étant dit, il est évident que je répons quand même parce que, où que nous habitons d'ailleurs en Province de Liège, cela nous interpelle. En effet, au-delà de la compétence provinciale, nous sommes tous des élus et tous effectivement, nous nous sentons concernés par ces problèmes de sécurité, de bagarres et autres.

C'est l'occasion pour moi de rappeler à cette tribune ce que nous faisons en matière de prévention, de sensibilisation et de formation, dans laquelle la Province de Liège est très active.

Ainsi, la dernière campagne qui vient d'être lancée « Faites la fête sans perdre la tête » menée par les départements de la Santé et des Affaires sociales, Ann CHEVALIER et votre serviteur, est une campagne vraiment de prévention qui s'adresse spécifiquement aux jeunes et conformément à la Déclaration de politique générale d'ailleurs. Il s'agit d'une campagne de lutte contre le tabac, la drogue, l'alcool, le sida, les IST et la surdité ; tout ce que l'on peut qualifier aujourd'hui de véritables fléaux chez les jeunes. Je cite également bien sûr les points cannabis mis en place par Ann CHEVALIER ; points cannabis qui rencontrent un succès important.

Cela étant, nous tentons donc d'informer, de sensibiliser, de concerner, de motiver les jeunes sur ces fléaux lors de manifestations en milieux festifs. La première occasion nous a été donnée par le Belgique Festival qui vient de se dérouler à Herve et où effectivement, c'était notre coup d'essai. Et bien, les milliers de jeunes qui étaient là ont vraiment été très réceptifs à cette campagne.

Nous comptons bien sûr aller plus loin ; d'abord être présents

SEANCE PUBLIQUE DU 24 AVRIL 2008

dans toutes les manifestations de jeunes qui vont se dérouler en cours d'année. Je ne vais pas ici vous les citer, il y en a beaucoup : les Francofolies, etc.

Nous comptons également essayer de toucher les jeunes, les sensibiliser, comme je l'ai dit, par tous les moyens, notamment via les écoles et les communes, en collaboration avec les zones de police que nous avons rencontrées et qui sont effectivement tout à fait collaborantes, tout à fait réceptives à l'idée, de même d'ailleurs que les exploitants de discothèques qui sont nos interlocuteurs dans cette campagne. Sans oublier toutes les formations, notamment des secouristes ambulanciers, qui sont mis en place par notre collègue André GILLES.

Voilà ce que nous faisons effectivement pour lutter contre ce qu'il convient d'appeler aujourd'hui de véritables fléaux qui concernent plus particulièrement les populations jeunes et qui quelque part doit par cette prévention éviter ou diminuer en tout cas - voire annihiler, c'est évidemment notre souhait le plus cher - que toutes ces fêtes, que tous ces grands rassemblements se terminent aussi dramatiquement que le cas qui nous est soumis aujourd'hui.

J'ai dit. Je vous remercie.

(Applaudissements).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député.

VIII.- Communication du Collège provincial relative aux faits d'actualité concernant la Chine

Mme LA PRESIDENTE.- Nous passons maintenant au point 2 de l'ordre du jour : document 07-08/94. La note de synthèse vous a été transmise par courriel. Je donne la parole à M. le Député provincial Georges PIRE, pour nous apporter un peu plus de détails à ce sujet. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Je voudrais dire aux professeurs et élèves qui sont là que ce n'est pas toujours les mêmes qui viennent à la tribune mais, il se fait qu'aujourd'hui, c'est ainsi.

En effet, l'actualité met la Chine sous les feux des projecteurs ; par conséquent, votre assemblée ne pouvait pas se dérouler aujourd'hui sans évoquer cette actualité, compte tenu bien

SEANCE PUBLIQUE DU 24 AVRIL 2008.

sûr des relations de partenariat qui lient la Province de Liège à la Province du Fujian dans le cadre d'une charte de collaboration qui a été signée en 1986 et donc nous avons fêté le 20^{ème} anniversaire il y a deux ans.

Au-delà de la situation conflictuelle entre la Chine et le Tibet dont on parle beaucoup ces derniers temps et des événements tragiques de ces dernières semaines, c'est évidemment la question des droits de l'homme au Tibet mais d'une façon générale en Chine qui est au cœur du débat.

Dans un premier temps, il faut répéter qu'au cours des 20 années de partenariat noué avec la Province du Fujian, le Collège provincial a toujours veillé à aborder la problématique des droits de l'homme, au travers du dialogue noué avec les autorités chinoises tant lorsqu'une délégation provinciale se rendait en Chine que lorsque nous avons accueilli des délégations du Fujian en province de Liège.

Un des rôles majeurs de ces missions est précisément de parler, d'échanger, de dialoguer, d'apprendre à connaître l'autre, d'apprendre à connaître sa culture. C'est par ces contacts que les peuples peuvent et doivent apprendre à mieux se connaître et à partager leurs cultures sans certitudes unilatérales mais avec une approche d'ouverture, sans a priori, ni préjugé, ni sentiment de supériorité.

Ce n'est donc pas en refusant le contact qu'on apprend à mieux connaître l'autre mais à l'inverse, en multipliant les rencontres et les opportunités d'échanges.

Bien évidemment, il est des circonstances où le dialogue ne peut plus être poursuivi en raison d'événements dont la gravité n'appelle d'autre réponse qu'une prise de position ferme et sans appel. Tel fut le cas lors des événements tragiques de Tien An Men en 1989. A ce moment-là, la Province de Liège bien entendu a pris ses responsabilités comme d'autres entités dans le monde, en suspendant ses relations avec la Province du Fujian. Celles-ci n'ont été renouées, par la suite, qu'en parfaite concordance avec la position prise par, je vais dire, un tas d'entités, pays, régions ou provinces dans le monde ; à l'époque, il y a eu les Etats-Unis, l'Etat Belge et nous étions, je pense de mémoire, la 174^{ème} unité au monde à reprendre des relations avec la Chine.

Bref, faut-il le rappeler, notre attitude, notre position en matière de relations internationales a toujours été guidée par celle du pouvoir fédéral, essayant lui-même d'ailleurs d'être guidé, et

SEANCE PUBLIQUE DU 24 AVRIL 2008

c'est ce qui se passe encore aujourd'hui, par l'Union européenne.

Cela m'amène à rappeler quelle est la position de notre pays pour le moment et en particulier, par la voix du Ministre des Affaires étrangères.

Comme l'a affirmé le Ministre, M. DE GUCHT, la Belgique ne doit pas prendre d'initiative, en parlant du Gouvernement, isolée sur la problématique des droits de l'homme au Tibet et en Chine d'une façon générale ; cela doit faire l'objet d'une approche et d'une décision européennes si possible car il s'agit bien là d'une question de politique extérieure et européenne qui doit recevoir une réponse commune aux pays membres.

Néanmoins, le Ministre DE GUCHT qui se rendra à Pékin en mai prochain pour inaugurer l'œuvre du sculpteur Strebelle que la Belgique offre à la Chine à l'occasion des Jeux olympiques, a promis qu'il accentuerait son action en faveur des Droits de l'homme et se prononcerait sur cette question lors de son séjour en Chine en adoptant la position suivante que je vais vous lire.

1. L'attribution des Jeux olympiques à la Chine doit être une occasion de parler également des Droits de l'homme et d'enregistrer des progrès.

2. Appel à la Chine pour mener un dialogue constructif avec le Dalaï Lama afin de trouver une solution pacifique et durable à la crise, sur base d'un statut satisfaisant d'autonomie culturelle du Tibet à l'intérieur de l'unité chinoise.

3. Appel aussi à une modération de la part des forces de l'ordre lors des opérations de maintien de l'ordre.

4. Insistance sur la transparence de la situation sur place, notamment en autorisant l'accès du Tibet et du Xinjiang aux médias.

5. Insister auprès de l'Union européenne sur une prise de position concernant la présence aux cérémonies officielles pendant les Jeux. Cette décision doit cependant être prise en fonction de l'évolution de la situation.

6. Insister sur un suivi européen actif du dossier, y compris par des démarches.

7. Présence du Ministre des Affaires étrangères à l'occasion de l'inauguration de l'œuvre d'Olivier Strebelle à Pékin le 23 mai, étant entendu qu'il profitera de cette occasion pour exprimer le

SEANCE PUBLIQUE DU 24 AVRIL 2008.

point de vue de la Belgique.

Enfin, sur la question de la participation à la cérémonie d'ouverture des JO, le Ministre, le Gouvernement décidera en temps utile et lorsque la décision de l'Union européenne sera connue.

Je voudrais aussi citer par ailleurs que le Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères Olivier CHASTEL, lors d'une réunion informelle des Ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne fin mars, affirmait quant à lui que : « si l'Europe veut influencer sur la fin des violences et le respect des droits de l'homme au Tibet et engager sans tarder avec Pékin un dialogue constructif et efficace à ce sujet, elle ne pourra mieux le faire qu'en s'exprimant d'une seule voix. A 27, avec le poids qui est le sien, l'Europe peut faire la différence. Il faut encourager avec insistance les autorités chinoises à reprendre un dialogue véritable avec le Dalaï Lama et ses représentants, particulièrement au moment où Pékin s'apprête à accueillir un événement aussi chargé de symboles que les Jeux olympiques ».

Quant à l'Union européenne puisque nous appelons de tous nos vœux qu'il puisse y avoir une position unique au niveau de l'ensemble des 27 membres de l'Union européenne, quelle est sa position ?

Les Députés européens ont demandé aux dirigeants de l'Union européenne de conditionner toute participation à la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques de Pékin à la reprise d'un dialogue entre le régime communiste et le Dalaï Lama.

Une résolution a été votée le 10 avril, à une très large majorité, au Parlement européen, invitant la présidence slovène de l'Union européenne à s'efforcer de dégager une position européenne commune en ce qui concerne la présence des Chefs d'Etat et de gouvernement à cette cérémonie et en appelant les dirigeants européens à boycotter la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques de 2008 à Pékin à moins que la Chine n'accepte d'entamer une discussion avec le Dalaï Lama. Cette prime de position est toutefois non contraignante, le Parlement n'ayant pas de pouvoir direct dans la définition de la politique étrangère de l'Union européenne. Mais, il peut évidemment exercer une influence.

Les dirigeants des Etats-Membres de l'Union européenne semblent divisés sur la question de leur participation à la cérémonie d'ouverture.

L'Union européenne a jusqu'ici refusé de se prononcer sur la

SEANCE PUBLIQUE DU 24 AVRIL 2008

question de la cérémonie d'ouverture, au moins, à ce stade, se bornant à appeler à la fin des violences et à un dialogue - que Pékin refuse - avec le chef spirituel des Tibétains.

La question sera réexaminée lors du prochain Conseil européen des Affaires générales et extérieures du 28 avril. C'est donc dans moins d'une semaine.

Par ailleurs et enfin, l'attitude des autres provinces wallonnes.

Lors de la réunion qui s'est tenue le 11 avril du groupe des relations internationales de l'Association des provinces wallonnes, notre service des relations extérieures, le BREL, a interrogé l'ensemble des autres provinces quant à l'attitude éventuelle adoptée par les collègues provinciaux dans le contexte des événements entre le Chine et le Tibet, étant donné que chacune des provinces wallonnes entretient un partenariat avec une province chinoise mais à l'heure actuelle, les collègues provinciaux n'ont pas encore pris position à ce sujet. Ce que nous comprenons évidemment bien après ce que je viens de vous dire.

Voilà, Madame la Présidente, chers Collègues, ce que j'avais à vous dire sur cette question d'actualité. Merci.

(Applaudissements).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Qui souhaite intervenir à la suite de cette communication ? Mme BLAISE. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme BLAISE (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, dans le cadre de la charte d'amitié liant notre Province à celle du Fujian, M. le Député en charge des Relations extérieures vient d'évoquer l'épineux problème du conflit du Tibet, qui fait effectivement couler beaucoup d'encre ces dernières semaines. Et d'aligner l'attitude de la Province sur celle de l'Etat fédéral et plus largement celle de l'Union européenne.

Cette cohérence est toute légitime à nos yeux même si, en pratique, le bel unisson européen ne saute pas vraiment aux yeux. Mais c'est vrai, seule une action unie et commune peut amener des avancées durables dans ce domaine.

Néanmoins, notre groupe aimerait saisir cette occasion pour rappeler que le problème du Tibet, qui focalise toute l'émotion publique aujourd'hui, ne doit pas occulter tous les autres

SEANCE PUBLIQUE DU 24 AVRIL 2008.

manquements graves aux droits de l'homme dont sont victimes quotidiennement des centaines de millions de Chinois...

M. PIRE, Député provincial.- C'est ce que j'ai dit !

Mme BLAISE.- Oui, oui... ouvriers sous-payés, paysans expropriés, victimes de pollution et malades ignorés.

J'aimerais justement à ce sujet évoquer un dossier qui touche directement notre Province amie, à savoir l'implantation d'une usine de production de paraxylène (PX en abrégé), un dérivé pétrochimique relativement toxique, dans la région de Xiamen.

Le premier projet d'implantation, d'abord fortement mis en cause par des scientifiques chinois, car trop proche de la ville de Xiamen fortement peuplée, a ensuite donné lieu, l'été passé, à une énorme vague de protestation populaire. Celle-ci a été efficacement relayée par les nouvelles technologies que sont les SMS et l'Internet et a amené des dizaines de milliers de personnes à manifester pacifiquement pour marquer leur opposition à ce projet.

Les autorités provinciales ont ainsi été amenées à stopper les travaux de cette usine. La presse internationale s'est à l'époque réjouie de cette issue qui constituait une première sans précédent en Chine : les citoyens avaient réussi à infléchir une décision du Bureau politique totalitaire.

C'était une belle démonstration que le développement économique d'une région qui voit les conditions de vie de ses citoyens s'améliorer, peut également entraîner leur émancipation et l'émergence légitime d'un contrepouvoir réclamant plus de respect de ses droits.

La prise de conscience environnementale notamment grandit de jour en jour parmi le peuple chinois. La mort quotidienne de plus de 1000 personnes des suites de problèmes liés à la pollution atmosphérique n'est certes pas étrangère à cela et 6 des 10 villes les plus polluées au monde sont chinoises.

Voici pour le côté face ; côté pile, comme on peut malheureusement s'en douter, les pressions du pouvoir ont été énormes.

Wu Xian, un jeune opposant à la base du mouvement de protestation, a été arrêté et emprisonné une quinzaine de jours. Il a été libéré mais reste la cible de surveillance rapprochée et la police contrôle régulièrement les fichiers de son ordinateur.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 AVRIL 2008

Depuis le début de cette année, une nouvelle implantation de l'usine à quelques 80 Km de Xiamen, dans une zone plus rurale, a été imaginée. A l'image de ce qui s'est passé l'année dernière à Xiamen, les habitants de cette région dédiée principalement à la pêche et au tourisme, se sont aussi mobilisés contre le projet, malgré les intimidations et menaces de pertes d'emplois. Les manifestations du mois de mars ont malheureusement fait cette fois une victime. La préservation de cette zone est pourtant également cruciale, dans un contexte de pénurie alimentaire et singulièrement de perte vertigineuse des réserves halieutiques.

A ce stade, il nous semble opportun que la Province de Liège manifeste son intérêt pour la question ; qu'elle félicite les responsables fujianais pour leur sage décision d'amender le projet initial et qu'elle les encourage à poursuivre le dialogue avec sa communauté scientifique, ses associations environnementales et sa population, afin de trouver ensemble un site d'implantation correspondant à toutes les normes internationales de sécurité et ne mettant pas en péril, ni la population, ni l'environnement.

Elle assurerait ainsi ses partenaires de toute son estime et de la reconnaissance internationale qui ne manquerait pas de rejaillir sur eux suite à la gestion respectueuses de ce problème.

Dans un geste fort, la Province pourrait aussi conférer la citoyenneté d'honneur à Wu Xian, le militant emprisonné puis relâché en 2007. Ce serait un gage de son souci de promouvoir le développement durable et prospère de la Province amie, dans le respect de sa population, conformément à la charte d'amitié qui les unit et que M. le Député vient de rappeler.

(Applaudissements sur les bancs du groupe ECOLO).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame BLAISE. Quelqu'un d'autre souhaite intervenir ? M. DRION. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DRION (à la tribune).- Je vous remercie Madame la Présidente. Mes chers Collègues, je ne vais évidemment pas réagir maintenant au pied levé à la communication que nous entendons. Nous pourrions évoquer 52 questions ponctuelles. Nous avons reçu par mail, et nous en remercions les services, la structure de l'intervention du Député provincial mais en dehors de ses têtes de chapitres, nous ne savions pas ce que contiendrait la communication.

Donc, simplement, en application de notre Règlement d'ordre

SEANCE PUBLIQUE DU 24 AVRIL 2008.

intérieur, dans un esprit toujours de bonne construction, je souhaite que ce point soit inscrit à notre prochain Conseil provincial.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur DRION. Monsieur le Député PIRE, vous avez la parole.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Je n'ai évidemment pas de problème à souscrire à la demande qui vient d'être formulée par Dominique DRION puisque, je vous l'ai dit, prochaine réunion de l'Union européenne le 28 avril. On verra bien si la situation évolue au niveau international.

Par ailleurs, quant à l'intervention de notre collègue, je suis un peu étonné des accents nouveaux que j'entends sur les bancs ECOLO. Je dois dire que c'est assez étonnant !

En effet, pendant des années, on nous a habitués à dire : à non, jamais ceux-là ; on n'y va pas ; on ne veut pas les voir quand ils viennent ici. Maintenant, voilà que l'on nous demande de féliciter les autorités provinciales sœurs pour l'attitude prise dans le cadre de l'implantation d'une usine ou tout simplement dans des problèmes environnementaux.

J'ai tendance à dire que je n'ai évidemment aucun problème à le faire sauf que si nous commençons à faire ce genre de chose, c'est véritablement de l'ingérence dans la gestion des dossiers de nos amis de la Province du Fujian. Tout à l'heure, nous avons parlé de compétences provinciales ; si maintenant, vous me parlez du projet d'une implantation d'une usine toxique quelque part en Province de Liège, je vous dirais : c'est vrai, en tant qu'élu, je suis interpellé mais pour le reste laissons à la Région wallonne le soin bien sûr de ... Ici, en l'occurrence, ce sont les compétences de nos amis.

Pour le reste, je suppose que ces accents nouveaux d'ECOLO sont dus sûrement à la mission officielle de la Commune d'Amay, où les représentants de la Commune d'Amay sont allés en Chine...

Mme RUIZ.- Non, non.

M. PIRE, Député provincial.- Je savais que vous alliez me dire cela parce que je n'ai pas lu qu'un article. Je l'ai et je l'ai montré en Bureau d'ailleurs : grand article, avec la photo très sympathique de l'Echevin ECOLO des Travaux. Je me demande même si ce

SEANCE PUBLIQUE DU 24 AVRIL 2008

n'est pas à cause de mon intervention d'ailleurs que finalement, il a dit qu'il n'y allait pas. Un autre a dit : je prends congé et j'y vais à titre personnel. De qui se moque-t-on ?

Moi, je n'ai pas de problème avec cela et je n'en ai jamais eu d'ailleurs ; c'est vous qui en aviez ! Mais je dis : je suis positif et constructif. Je note donc des accents nouveaux dans les rangs ECOLO. Il n'y a que les sots qui ne changent pas d'avis. Je vous fais un compliment, c'est bien quand même.

Pour le reste, quand nous verrons, je l'espère, que tout cela va se faire dans l'esprit que je vous ai dit tout à l'heure, nous ne manquerons pas effectivement de dire : ce n'est déjà pas mal ceux-là car en matière d'environnement, ils ont pris des mesures que le groupe ECOLO trouve par ailleurs sympathiques.

Je ne veux en aucune manière ironiser sur la gravité des problèmes qui se déroulent là-bas, qui sont très fortement médiatisés, peut-être un peu trop et puis j'arrête. Mais en tout cas, ne demandez quand même pas à la Province de Liège de prendre une initiative qui serait par exemple de faire un gros doigt à la Chine en disant : vous attention, les 1.400.000.000 de Chinois, si vous ne faites pas ce que l'on dit, la Province de Liège va se fâcher !

Il faut quand même aussi pouvoir travailler, lorsque l'on veut le faire sérieusement, en s'intégrant notamment ici dans la structure institutionnelle qui est la nôtre.

J'ai dit. Je vous remercie.

(Applaudissements).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député.

Avant de passer au point 3 de l'ordre du jour, vous allez recevoir un pin's avec le nouveau logo de la Province. J'avais fait la demande au niveau du Service de la Communication. La distribution va avoir lieu pendant la suite de nos travaux.

Le Service du Conseil me fait remarquer qu'il y a une proposition de M. DRION de reporter le point à l'ordre du jour du mois prochain. Il appartient toujours au Conseil de décider si on le reporte ou pas.

M. DRION.- Non, non. C'est le règlement : communication de la Députation provinciale ; réactions le jour même ou au Conseil

SEANCE PUBLIQUE DU 24 AVRIL 2008.

suisant.

Mme LA PRESIDENTE.- Vous voulez donc pouvoir réagir au Conseil suivant ? La discussion reste ouverte et il n'y a pas nécessité de réinscrire le point à l'ordre du jour ? Je me tourne vers Mme la Greffière.

M. PIRE, Député provincial.- Madame la Présidente, je suis très respectueux des règlements. Je pense sincèrement pouvoir vous dire que vu les conditions, les réunions, etc, il n'y aura pas de problème.

Mme LA PRESIDENTE.- Il n'y aura pas de problème, c'est très bien. Je vous remercie.

M. PIRE, Député provincial.- Si M. DRION est d'accord ?

M. DRION.- Bien sûr.

Mme LA PRESIDENTE.- Très bien. Merci, comme ça, il n'y a pas de problème pour la prochaine séance.

IX.- Poursuite de la discussion générale et du vote des dossiers soumis à la délibération du Conseil provincial**Document 07-08/95 : Tarifs pour les entrées au Musée de la Vie wallonne**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 3 de l'ordre du jour : document 07-08/95. Ce document a été soumis à l'examen de la troisième commission. J'invite le rapporteur, M. NIVARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. NIVARD, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Greffière, chers Collègues, votre troisième commission s'est réunie ce lundi 21 avril pour analyser le dossier 07-08/95 relatif aux tarifs pour les entrées au Musée de la Vie wallonne.

Un commissaire fait remarquer que le dispositif repris à l'article 2 fixant les tarifs applicables au Musée de la Vie

SEANCE PUBLIQUE DU 24 AVRIL 2008

wallonne et qui stipule que la carte « article 27 » donne droit à la réduction qui s'y rapporte d'un euro 25 cents prête à confusion.

En effet, la carte « article 27 » donne droit à l'accès au Musée pour un euro 25.

Il regrette également que le tarif proposé aura pour effet de faire payer plus chère l'entrée au Musée par les étudiants et les seniors par rapport aux enfants.

Le même commissaire voudrait également savoir si une journée gratuite d'accès aux musées provinciaux sera organisée.

M. le Député provincial précise que la proposition de tarif qui est soumise à l'approbation de la commission culture et du Conseil provincial a été élaborée en collaboration avec les services.

Deux objectifs ont été poursuivis, à savoir de proposer des prix d'accès modiques et de se situer dans la moyenne des prix pratiqués en Communauté française.

Pour ce faire, une étude comparative a été réalisée au niveau des tarifs en vigueur dans l'ensemble des musées de la Communauté française et même dans les parcs d'attraction. Et force est de constater que les prix repris dans le tarif proposé se situent en-dessous de ceux demandés en Communauté française.

Pour ce qui concerne l'organisation d'une journée gratuite d'accès aux musées, la réflexion doit encore être menée avec les services et une proposition sera ensuite soumise à la commission et au Conseil provincial.

Répondant à une question d'un autre commissaire, le Député provincial confirme que le prix d'entrée comprend l'audio guide en 4 langues.

Enfin, des précisions sont apportées par rapport à la carte Icom, qui est une carte pour les membres de l'Association des Musées, et à la gratuité accordée aux détenteurs de la carte prof ; ceci s'expliquant par le fait que les professeurs constituent un relais privilégié entre l'école et les musées.

Aucune autre question n'étant posée, c'est par 9 voix pour, 0 contre et 4 abstentions, que la troisième commission vous propose d'adopter le projet de résolution annexé au rapport du Collège provincial et relatif au tarif pour les entrées au Musée de la Vie

SEANCE PUBLIQUE DU 24 AVRIL 2008.

Wallonne.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 07-08/96 : Modifications à apporter au statut pécuniaire du personnel provincial enseignant et assimilé (revalorisation barémique au 1^{er} décembre 2007)

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 4 de l'ordre du jour : document 07-08/96. Ce document a été soumis à l'examen de la sixième commission. J'invite le rapporteur, M. JADOT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. JADOT, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Notre sixième commission, réunie ce mardi, a examiné le rapport du Conseil provincial concernant les modifications à apporter au statut pécuniaire du personnel provincial enseignant et assimilé. Il s'agissait en fait d'une mise en conformité des barèmes.

Aucune question n'a été posée, ni aucune remarque émise.

La 6^e. commission vous propose, par 8 voix pour et 1 abstention, d'adopter le projet de résolution.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la

SEANCE PUBLIQUE DU 24 AVRIL 2008

commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 07-08/97 : Modifications à apporter au statut pécuniaire du personnel provincial enseignant et assimilé (expérience utile du métier portée à 8 ans au 1^{er} janvier 2008)

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 5 de l'ordre du jour : document 07-08/97. Ce document a été soumis à l'examen de la sixième commission. J'invite le rapporteur, Mme LAMBINON qui sera suppléée par M. STREEL, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. STREEL, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. J'interviens donc au nom de Mme LAMBINON, ma collègue. Chers Collègues, votre sixième commission s'est réunie ce 22 avril et a examiné le document 07-08/97.

Afin d'appliquer une modification décrétole, votre sixième commission vous propose de porter à 8 années au lieu de 7 la valorisation pécuniaire de l'expérience utile pour le personnel provincial enseignant et assimilé.

Aucune question n'ayant été posée, votre sixième commission vous propose, par 8 voix pour, 0 contre et 1 abstention, d'adopter le projet de résolution annexé au rapport du Collège provincial.

Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur STREL et Madame LAMBINON, rédactrice du rapport. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce point. Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le

groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 07-08/100 : Services provinciaux - Marché de travaux : travaux de restauration du grand pont à 5 arches reliant la cour d'honneur au parc du Château de Jehay

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 8 de l'ordre du jour : document 07-08/100. Ce dossier a été soumis à l'examen de la huitième commission. J'invite le rapporteur, Mme Valérie JADOT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère

Mme JADOT, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. La huitième commission s'est réunie ce mardi 22 avril.

Lors des réunions préparatoires et du suivi du chantier, le Comité d'accompagnement a fixé diverses modifications dont le remplacement de la pierre de type « granit » par la pierre de « Vinalmont » afin de maintenir la cohérence ; ce qui a amène évidemment un surcoût important.

Un des commissaires demande pourquoi ces modifications interviennent en cours de chantier et non avant. Ce à quoi il lui est répondu que c'est par le maintien de la cohérence de cette restauration. Mais qu'effectivement, ces modifications auraient pu être faites dès le début d'autant qu'au sein de ce Comité des représentants de la Division du patrimoine sont présents.

Pas d'autres remarques, ni questions.

La huitième commission vous invite, par 5 voix pour et 5 abstentions, d'adopter la résolution.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions

SEANCE PUBLIQUE DU 24 AVRIL 2008

de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 07-08/101 : Services provinciaux : Marché de travaux - mode de passation et conditions de marché pour le remplacement de châssis de fenêtres à l'Ecole polytechnique de Huy

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 9 de l'ordre du jour : document 07-08/101. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième commission. J'invite le rapporteur, M. ERNST, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. ERNST, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, la huitième commission devait se prononcer sur le mode de passation et conditions de marché pour le remplacement de châssis de fenêtres à l'Ecole polytechnique de Huy - document 07-08/101.

Le montant estimatif des travaux est de 119.474,80 euros, TVA comprise. Une demande de subside EUREBA a été effectuée.

Aucune question n'ayant été posée après l'exposé du fonctionnaire compétent, la commission vous propose d'approuver ce marché de travaux : 5 voix pour, 5 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce point ? Personne. Je déclare la discussion générale close. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 AVRIL 2008.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 07-08/102 : Services provinciaux : Marché de travaux - mode de passation et conditions de marché pour la réfection de l'étanchéité de la toiture de la salle des fêtes de l'IPES de Huy

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 10 de l'ordre du jour : document 07-08/102. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième commission. J'invite le rapporteur, Mme REMACLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme REMACLE, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame la Greffière, Madame et Messieurs les Députés, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, votre huitième commission, réunie ce mardi 22 courant, a examiné le document référencé 07-08/102 portant sur un marché de travaux - mode de passation et conditions de marché pour la réfection de l'étanchéité de la toiture de la salle des fêtes à l'IPES de Huy.

Un agent des Services techniques nous commente le document. La réparation prévue est le remplacement de la membrane étanche existante ; celle-ci a environ 25 ans d'âge, ce qui correspond à une durée de vie normale.

Aucune isolation complémentaire n'est prévue car cette toiture est déjà pourvue d'une isolation en verre cellulaire en bon état. Un cheminement est prévu sur cette toiture afin d'améliorer une sortie de secours ; cette sortie de secours fera l'objet d'un prochain dossier.

Après ce commentaire, un commissaire demande quand le prochain dossier est prévu. Ce dossier sera présenté dans un avenir proche.

Un autre commissaire demande si les autres travaux, cheminement pour la réalisation de la future sortie de secours ainsi que le placement du garde-corps sont compris dans le prix. Oui, ces

SEANCE PUBLIQUE DU 24 AVRIL 2008

travaux sont bien compris dans ce prix.

Le document n'a suscité aucune autre question ou remarque. La Commission s'est donc prononcée et c'est par 5 votes favorables et 5 abstentions, que votre huitième commission vous propose, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, d'adopter le projet de résolution annexé à ce document.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 07-08/105 : Maison des Loisirs ASBL : dissolution et constitution d'un droit réel au bénéfice de la Ville de Seraing - cession patrimoniale

Document 07-08/106 : Maison des Loisirs ASBL : dissolution et constitution d'un droit réel au bénéfice de la Ville de Seraing - dissolution de l'ASBL

(Voir rapports).

Mme LA PRESIDENTE.- Les points 11 et 12 de l'ordre du jour ont été regroupés par la commission. Ces documents ont été soumis respectivement à l'examen de la huitième et de la troisième commission.

J'invite le rapporteur, M. GERARD, à nous faire connaître les conclusions de la huitième commission. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. GERARD, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Greffière, chers Collègues, votre huitième

SEANCE PUBLIQUE DU 24 AVRIL 2008.

commission s'est penchée sur la proposition de bail emphytéotique à conclure entre la Province de Liège et la Ville de Seraing, relativement au bâtiment sis Avenue de la Concorde, 212 à 4100 Seraing, actuellement occupé par l'ASBL « Maison des Loisirs ».

Actuellement, l'immeuble abrite les activités ainsi que le siège social de l'asbl. La Province souhaite se dégager de ses obligations vis-à-vis de cette asbl, sans être un frein pour la Ville qui souhaite maintenir les activités telles que la bibliothèque, des cours de langue, des formations informatiques, etc.

Le Collège propose de céder, au travers d'un bail emphytéotique, l'immeuble dont question pour une durée de 27 ans à hauteur de l'euro annuel dans le respect de la circulaire de M. le Ministre COURARD du 20 juillet 2005 relative à ce type de cession.

Un représentant de l'Administration nous annonce que ce point a déjà fait l'objet de décision en troisième commission. Plus rien ne s'oppose à nous permettre de répondre positivement à la demande de la Ville de Seraing, le personnel ayant déjà été retiré.

Ces activités qui étaient organisées conjointement avec la Ville ne font plus partie des activités organisées dans le cadre provincial. Persévérer dans ces activités risquerait de créer une situation de double emploi.

La Ville de Seraing s'engage à faire perdurer les activités d'intérêt général telles que nous les connaissons. C'est un des éléments essentiels pour le respect des règles en vigueur dans les transactions de ce type.

Les questions de deux commissaires étant identiques au niveau du fond, je me suis permis de les regrouper.

Quelles garanties avons-nous de voir la Ville de Seraing respecter ses engagements actuels dans le long terme ? Ne peut-on voir acter cette clause dans l'accord ?

Les représentants de l'Administration confirment que rien ne s'oppose à ce que le bail propose cette clause, ce sera noté dans le préambule de l'acte authentique.

A ce projet de résolution, votre huitième commission s'est prononcée par 5 pour et 5 abstentions.

Je vous remercie.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 AVRIL 2008

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'invite à présent le rapporteur de la troisième commission, Mme KRINGS. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M. KRINGS, rapporteur (à la tribune).- Madame la Greffière, chers Collègues, voici le compte-rendu de la troisième commission réunie ce 21 avril sur le sujet suivant : Maison des Loisirs de Seraing - dissolution et constitution d'un droit réel au bénéfice de la Ville de Seraing - dissolution de l'asbl.

Lors de cette commission, M. le Député a exposé les trois motivations de la proposition de dissolution de cette asbl, créée en 1921.

Tout d'abord, comme le relate le rapport du Collège provincial au Conseil, cette proposition fait suite aux contacts constructifs entre la Ville de Seraing et la Province portant sur une réflexion globale au sujet des bibliothèques du réseau de Seraing.

Sachant que l'activité d'une bibliothèque (subventionnée) sera maintenue à cet endroit, il s'agit donc là d'une réelle opportunité qui rencontre l'intérêt du public.

Ensuite, étant donné que la deuxième activité de l'ASBL comportait l'organisation de différents ateliers d'éducation permanente, ne suscite que très peu d'intérêt et qu'une des préoccupations du Collège provincial est la rationalisation de ses asbl, la dissolution semble donc une proposition opportune qui rejoint l'intérêt collectif.

Une seule question fut posée. Un commissaire s'est inquiété du sort réservé au personnel. Il lui a été répondu que le temps plein actuel serait sans doute réaffecté sur le site des Chiroux, tandis qu'un des deux temps partiels partait à la retraite et qu'une solution serait trouvée prochainement par les services pour le troisième emploi.

Ce point s'est clôturé par un vote : 9 pour et 4 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. Ceci concernait la dissolution de l'asbl, tandis que le rapport précédent concernait la cession patrimoniale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce point ? M. DRION. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DRION (à la tribune).- Je vous remercie Madame la

SEANCE PUBLIQUE DU 24 AVRIL 2008.

Présidente. Chers Collègues, deux, trois réflexions : un pour bien comprendre et deux pour ne pas commettre d'erreurs.

Première réflexion à propos du dossier 105, c'est-à-dire la cession patrimoniale. Donc, nous convenons bien que la Province va concéder un bail emphytéotique à la Ville de Seraing ; pas de problème sur le principe. Il nous est proposé de mandater le Collège provincial pour exécuter cette mesure.

A partir du moment où nous concédons un droit réel à X, en l'espèce la Ville de Seraing, la décision appartient à l'assemblée, pas seulement dans le principe de la décision mais également dans l'approbation et l'examen du bail emphytéotique.

Donc, notre question est : lorsque nous mandatons le Collège provincial, est-ce que celui-ci reviendra devant nous avec le projet de bail emphytéotique ?

Cela me paraît indispensable au risque de voir notre Province mise en difficulté. C'est un modeste conseil.

Sur le second dossier, le 106, un conseil un peu plus structurel, si vous m'y autorisez. Il nous est demandé de nous retirer d'une asbl et non de nous prononcer sur la dissolution d'une asbl.

Le fait que nous nous retirions d'une asbl n'entraînera pas automatiquement sa dissolution, dans la mesure où les deux autres associés puisqu'ils sont trois aujourd'hui dont nous, pourraient très bien en désigner un troisième pour donner pérennité à ladite asbl.

Je vous invite donc à modifier l'intitulé de l'objet de la délibération et donc de remplacer « dissolution de l'association » par « retrait en qualité de membre effectif de l'association ». Il appartiendra à celle-ci et à ses responsables de demain de décider ce qu'il y a lieu évidemment de faire de ladite association.

Ne mélangeons donc pas notre acte et ses hypothétiques effets. Je pense que vous pourrez partager mon approche. Je vous en remercie déjà.

(Applaudissements).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur DRION. Quelqu'un d'autre souhaite intervenir ? M. le Député MOTTARD. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 AVRIL 2008

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune).- Chers Collègues, au niveau du dossier de l'asbl, Monsieur DRION, le souhait du Collège et la proposition qui est faite au Conseil, est de bien mettre en route la dissolution de l'asbl. C'est la volonté de la Province, c'est ce que l'on demande. C'est la volonté d'ailleurs de notre partenaire serésien qui souhaite également dissoudre l'association.

La démarche que nous prenons aujourd'hui, c'est de donner mandat à nos représentants à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'asbl pour mettre en route la dissolution.

Vous avez raison de dire que ce n'est pas le Conseil provincial qui décide la dissolution ; c'est effectivement exact puisque c'est l'asbl, elle-même, qui devra mettre en route cette dissolution. Nous avons précisé d'ailleurs en commission Culture que les services juridiques de la Province fourniront une note reprenant le processus de dissolution puisqu'il y a toute une série de conditions à prendre, ne serait-ce que les conditions de convocation, les conditions de présence et de représentation au sein du conseil d'administration et surtout de l'asbl. Le troisième partenaire étant une autre asbl, l'Office Provincial des Métiers d'Art, sera aussi appelé à la même démarche.

On se rend compte aujourd'hui, puisque ce dossier est une volonté du Collège d'essayer de réduire le nombre des asbl, je l'ai rappelé également en commission, on se rend compte que ce n'est pas toujours aussi aisé de mettre en route de type de processus puisque les règles juridiques, et vous avez raison de le souligner, sont contraignantes. Ce que l'on demande aujourd'hui évidemment, c'est une position de principe, de charger nos représentants de mettre en route la dissolution de l'asbl.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Monsieur DRION, vous avez la parole.

M. DRION (de son banc).- On ne va pas se donner des consultations pro deo cet après-midi.

Je pense que la délibération doit être présentée autrement qui est de mandater le Collège de mettre en œuvre la procédure de dissolution. Je crois que l'on mélange les dossiers et les effets.

Comme il y a des engagements à l'égard de tiers, je ne voudrais pas que ces tiers puissent se sentir lésés d'une quelconque manière même si la démarche sera loyale à leur égard.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 AVRIL 2008.

C'est une question de sécurité juridique pour la Province.

M. PIRE, Député provincial (de son banc).- Nous n'avons aucun problème avec ce qui est proposé. En ce qui concerne le bail emphytéotique en lui-même, il sera distribué à l'ensemble des Conseillers et en tout cas aux membres de la huitième lors de sa prochaine réunion.

Vous pourriez donc nous aider, on ne demande pas des consultations pro deo, nous aider à voir que tout a été bien fait par nos différents services. Nous n'avons pas de problème avec cela.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? M. le Député GILLES. Vous avez la parole Monsieur le Député.

M. GILLES, Député provincial-Président (à la tribune).- L'essentiel de la démarche. Nous sommes membres d'une asbl. Mon collègue l'a rappelé ; il est vrai que nous sommes convenus d'une manière générale qu'il fallait, d'ailleurs tout le monde l'appelle de ses vœux, à l'extérieur de l'assemblée et relayée par même des membres de l'assemblée, qu'il fallait diminuer le nombre d'intercommunales, le nombre d'asbl. C'en est une !

Nous avons une opportunité ici, que nous n'avons pas sucé de notre pouce puisque en réalité, c'est le serésien qui vous parle, dites-vous bien qu'en fait, c'est en concertation évidemment avec la Ville, avec laquelle nous avons par ailleurs moult partenariats, anciens, présents et futurs et dont vous connaissez. Il n'y a vraiment pas du tout pétard ni de désengagement de la Province, pas même sur le plan culturel évidemment.

Simplement, les activités que nous avons développées il y a longtemps, début du siècle dernier, c'est bien de cela dont il s'agit, ont été par ailleurs et depuis lors largement développées par la Ville elle-même et donc, il n'a pas utile de continuer de manière redondante à maintenir cela alors que ça n'a plus d'attrait parce qu'il est fait mieux ou équivalent ailleurs organisé par la Ville elle-même.

Par contre, nous avons d'autres interventions de qualité qui sont appréciées et qui sont attendues, pour les projets en tout cas, de la Province par la Ville de Seraing.

Voilà, l'asbl, on a bien raison de le dire, nous n'en sommes pas les seuls maîtres. Donc, nous ne pouvons pas décider de sa

SEANCE PUBLIQUE DU 24 AVRIL 2008

dissolution nous-mêmes mais nous pouvons, et c'est le dossier en l'espèce qui nous occupe aujourd'hui, c'est là-dessus que le vote est demandé, c'est de signaler à nos représentants qu'il convient de postuler sa dissolution, sachant par ailleurs, ça n'a rien de secret ni de mystérieux, que les autres partenaires - un autre partenaire que nous connaissons bien, Paul-Emile MOTTARD vient de le citer et la Ville par ailleurs - agiront de concert pour y aboutir.

Ce n'est que cela dont il s'agit, si ce n'est le dossier bail emphytéotique mais mon collègue Georges PIRE a répondu par ailleurs et je ne reviens par là-dessus.

Voilà très simplement ; je pense qu'il n'y a pas d'autre mystère, ni d'autre danger, me semble-t-il, juridique engageant la Province en la matière. Mais, pour le fin détail juridique, je ne m'engage pas, ce n'est pas mon métier du tout mais je pense que c'est sur le principe que nous avons à nous prononcer aujourd'hui. Je pense qu'il n'y a pas malice là-dedans, ni péril par rapport à la Province dans la décision qui est soumise à votre votation.

Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député-Président. Plus personne ne souhaitant s'exprimer, je clos la discussion générale. Nous allons passer au vote sur la cession patrimoniale.

Qui est pour les conclusions de la commission ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, la Conseil adopte ladite résolution.

Nous passons maintenant au vote sur la dissolution de l'asbl.

Qui est pour les conclusions de la commission ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 07-08/103 : Proposition d'un membre du Conseil provincial portant modification du règlement relatif à l'octroi d'une prime pour l'installation de chauffe eau solaires : modulation de la prime en fonction des revenus

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 13 de l'ordre du jour : document 08-08/103. Ce document a été soumis à l'examen conjoint des huitième et neuvième commissions.

Ce dossier est reporté au mois prochain. La discussion reste ouverte pour investigations complémentaires et dans l'attente d'une proposition que le Collège entend formuler et dont les pistes ont été évoquées en commissions réunies.

Document 07-08/104 : Proposition de motion d'un membre du Conseil provincial concernant les enjeux de la mobilité et amendement déposé par le groupe ECOLO

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 14 de l'ordre du jour : document 07-08/104. Ce document a été soumis à l'examen conjoint des huitième et neuvième commissions. J'invite le rapporteur, Mme FLAMAND, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme FLAMAND, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Lors de leur réunion conjointe, les deux commissions (la huitième et la neuvième) se sont penchées sur les propositions de motion de deux membres du Conseil provincial concernant les enjeux de la mobilité.

La réflexion débute par une hésitation quant à l'ordre à suivre pour l'analyse de ces deux propositions émanant de deux groupes politiques différents.

Le Bureau du Conseil provincial a accepté la première proposition. La seconde est refusée car introduite en dehors des délais. Cette deuxième proposition est remplacée par un amendement à

SEANCE PUBLIQUE DU 24 AVRIL 2008

la première proposition.

Les commissions reviennent donc à l'analyse de la première proposition de motion - document 07-08/104. D'emblée un commissaire précise que l'auteur de la proposition souhaite reporter le deuxième point de la motion, à savoir la liaison CHB (Cerexhe-Heuseux-Beaufays), suite aux remarques de la Commission européenne mais précise que ce report ne change en rien le souhait de voir aboutir le dossier.

Une discussion animée s'en suit à propos des intentions des uns et des autres de voir aboutir la réalisation de ce projet.

Est ensuite posée la question de savoir s'il est opportun pour la Province de proposer une telle motion à propos d'un dossier qu'elle ne maîtrise pas, n'étant pas de sa compétence.

A ce sujet, est émise l'opinion que la Province doit jouer un rôle d'interface dans ce genre de dossier qui concerne son territoire.

Il est alors demandé à l'auteur de la proposition d'en préciser le destinataire. Il est convenu que ce sera le Ministre wallon des Transports et de la Mobilité.

Après une discussion de nouveau animée, qui n'a pas été exempte de procès d'intention, le point 1 de la motion est proposé au vote : 9 voix pour, pas de voix contre et 11 abstention.

Les commissions passent ensuite à l'analyse de l'amendement qui devient demande de moratoire. L'incompréhension s'installe, faute pour la plupart des commissaires, d'avoir disposé du temps nécessaire pour en prendre connaissance. Le texte est alors présenté oralement aux commissaires.

La confusion est telle que la Présidente passe, par 3 fois, au vote. Certains sont restés cohérents avec eux-mêmes, d'autres indécis, modifiant leur vote en cours de débat.

Les commissions clôturent cette heure et demie d'imbroglio par un résultat négatif de la proposition du moratoire.

M. MESTREZ, Député provincial.- Quand on n'est plus d'accord avec la proposition que l'on a déposée, ça pose problème !

Mme WATHELET : 5 voix pour, 12 voix contre et 4 abstentions.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 AVRIL 2008.

A l'issue de la réunion, une remarque assez générale est formulée. Il y a un réel problème d'audition dans cette salle de commission. Les Services des Bâtiments de la Province ne pourraient-ils remédier à cette lacune afin que tout commissaire et tout rapporteur puisse bénéficier clairement des propos qui ont été tenus.

(Applaudissements)

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir sur ce point ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons aux votes. Tout d'abord, sur l'amendement du groupe CDH-CSP tel que complété en commission. On vote sur l'amendement qui a été déposé sur les bancs, qui a été amendé en commission et où on a ajouté en séance de commission le nom du destinataire C'est le premier rapport qui vient d'être fait ; je rappelle que la commission a voté pour.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite proposition de motion.

Maintenant, nous allons voter sur l'amendement déposé par le groupe ECOLO, suite au dépôt de cette proposition du groupe CDH-CSP, et qui n'a pas été retenu par la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO.

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ladite proposition d'amendement.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 AVRIL 2008**X.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 19 mars 2008, je le déclare approuvé.

XI.- Clôture de la réunion.

Mme LA PRESIDENTE.- Si vous le voulez bien, nous allons bien vite passer au huis clos mais avant, je vous demande de m'écouter un petit instant.

Afin d'éviter tout problème éventuel, je voudrais que pour les votes, cela se passe mieux que la dernière fois où il y a eu un brouhaha invraisemblable.

Je souhaiterais que, dorénavant, quand le secrétaire cite votre nom, que vous répondiez clairement présent et que vous vous leviez à ce moment-là mais que les autres restent assis. S'il vous plaît, pas commencer à se lever tous, à sortir, à rentrer.

C'est un huis clos, je vous le rappelle, personne ne sort de la salle tant que l'on n'a pas donné les résultats. C'est beaucoup mieux comme cela ; c'est clair et si quelqu'un a raté son vote, on peut toujours le rattraper par après. Et puis, j'en appelle aussi à votre motivation de politiciens, de politiques, de représentants du peuple, il faut quand même, par respect pour les agents qui ont posé leur candidature à un poste à responsabilités, nous soyons corrects pour les votes.

J'espère avoir été entendue.

(Applaudissements).

M. DRION ?

M. DRION (de son banc).- Chère Présidente, je pense que vous avez raison. Si nous avons un jour fauté, nous vous demandons pardon.

(Rires).

Mais je pense que vous devriez nous laisser trois minutes d'interruption ; je pense que certains ont...

Mme LA PRESIDENTE.- Je ferai les recommandations d'usage avant

SEANCE PUBLIQUE DU 24 AVRIL 2008.

de passer au huis clos ; le temps que tout le monde sorte de la salle, que l'on ferme les micros. Vous avez le temps pendant 2 minutes éventuellement pour vous dérouiller les jambes et puis revenir à votre place.

- La réunion publique est levée à 16h50.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 AVRIL 2008